

VIVRE A VEUREY

MAGAZINE

N° 97
JUIN 2023

L'ACTUALITE MUNICIPALE
ET ASSOCIATIVE

C'est la
fête au
village!

les 17 & 18 juin

Parc de la Mairie



www.veurey-voroize.fr

SOMMAIRE

P.04

La ZFE en bref

P.05

Civilité et environnement

P.06

Les challenges Metro Energies

P.07

La fiscalité de l'eau

P.08

Urbanisme

P.09

Ca s'est passé

P.10

Ca s'est passé

P.11

Ca s'est passé

P.12

EPGV : Rejoignez-nous

P.13

Comité Animation : 14 juillet

P.14

Sou des Ecoles : Kermesse

P.15

Mairie : Communiqué



L'information de la commune
en direct sur votre smartphone
Simple et gratuite, télécharger
l'application sur l'App Store,
Google Play ou l'AppGallery

PERMANENCES CONSEILS

- **ARCHITECTE CONSEIL**
1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00
RDV auprès du secrétariat mairie
- **AVOCAT CONSEIL**
1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30
RDV auprès du secrétariat mairie
- **MUTUALP**
RDV auprès de Mr Falconnet
au 06.16.24.92.28
Mail : mutualp-communales@mutualp.fr

AGENDA

Week-end du 17 et 18 juin, parc de la mairie

fête du village organisée par le Comité d'Animation.

Le samedi à partir de 19h00 et le dimanche à partir de 11h00

Vendredi 23 juin à partir de 16h30, parc de la mairie

kermesse du Sou des Ecoles.

Mardi 27 juin de 16h à 19h30, salle Poly'sons à Noyarey

collecte de sang prendre rendez-vous sur :

dondusang.efs.sante.fr

Jeudi 29 juin 14h00, salle du conseil, "Goûter d'Antan"

*organisé par le CCAS. Papotage, rigolade, chants, jeux et "gouter"
bien sûr. Réservé au 65 ans et plus*

ETAT CIVIL

DÉCÈS :

Mr CACI Alfonso le 9 Mai 2023 à VEUREY VOROIZE

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- **CNI (Carte Nationale d'Identité) / PASSEPORT**
Contacter la mairie pour les modalités de demande et d'obtention.
- **PUBLICATION NAISSANCE**
Lors d'une naissance, les parents remplissent un imprimé pour la déclaration à la presse auprès du service d'état civil du lieu de naissance de leur enfant. La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document et en fonction de la volonté des parents nous faisons paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.
- **RECENSEMENT CITOYEN**
Chaque jeune veurois(e) doit OBLIGATOIREMENT se faire recenser au cours du mois de ses 16 ans.
Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille de ses parents.

Edito



Pascale RIGAULT
Maire

Dans l'actualité de ces dernières semaines, il a souvent été question de violence à l'encontre des élus locaux. En France nous pouvons nous exprimer librement, contester, manifester... Les administrés peuvent ne pas être d'accord avec les politiques des conseils municipaux. Mais aujourd'hui ces désaccords s'expriment trop souvent par de la violence, et cela n'est pas acceptable.

Certains Veurois se sont indignés suite à l'incendie de la maison du maire de St Brévin et se sont posé la question de la présence de cette violence face aux élus locaux de Veurey-Voroize.

Depuis le début du mandat, les élus de notre commune ont également dû faire face à des pressions, des insultes, des lettres anonymes, de l'arrogance, un manque de respect ... Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai subi une forme d'intimidation de la part d'un parent car j'avais sermonné son enfant qui dégradait un matériel communal.

Ce n'est heureusement pas notre quotidien et les comportements agressifs dans le village restent à la marge. Il faut cependant être vigilant face à cette montée de violence. Nous constatons régulièrement des dérives malgré les rappels à la loi (stationnement inapproprié lors des horaires des écoles, feux de végétaux, non-respect du code de la route ...).

Pour l'instant cette agressivité n'a pas entaché notre volonté de maintenir une douceur de vivre dans le village. Les marques de soutien de certains administrés confortent aussi notre détermination à suivre le programme pour lequel nous avons été élus. Nous rappelons que pour lutter contre la violence, la discussion est très souvent la solution. Vos élus sont des élus de proximité et ils sont à votre écoute.



Directrice de la publication :

Pascale Rigault

Conception / réalisation :

Philippe Heraud

Rédaction :

Mairie, associations et GAM

Images et illustrations :

Photothèque mairie, Pixel.

Imprimeur :

Press Vercors Imprimerie



38160

St Sauveur



Imprimé sur papier

100% recyclé



Déposer articles et photos dans la boîte mail suivante : articles@veurey.fr
Date limite d'envoi des fichiers pour le n°98 de juillet / août : **Lundi 26 juin**



LA ZFE EN BREF

La ZFE ou zone à faibles émissions est une mesure qui vise à réduire la pollution de l'air dans les villes. Elle consiste à interdire ou à limiter l'accès des véhicules les plus polluants à certaines zones géographiques. Les avantages de la ZFE sont multiples : elle permet de protéger la santé des habitants, de lutter contre le changement climatique, de favoriser les modes de transport alternatifs.

- La loi « *Climat et résilience* » d'août 2021 a rendu les ZFE obligatoires dans 10 métropoles françaises.
- Elle sera opérationnelle dans 13 communes de la métropole :
Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Seyssinet-Pariset et Seyssins.

Critères et modalités d'application mis en place par Grenoble Alpes Métropole

1er juillet 2023 : interdiction de circulation dans le périmètre de la ZFE des voitures classées **Crit'Air 5** (diesel d'avant 2001, essence d'avant 1997), soit 2% des véhicules de la métropole grenobloise.

1er janvier 2024 : les voitures classées **Crit'Air 4** (diesel d'avant 2006) seront interdites dans la ZFE, soit 3% des véhicules de la métropole.

1er janvier 2025 : extension aux voitures classées **Crit'Air 3** (diesel d'avant 2011 et essence d'avant 2006), soit 12% des véhicules de la métropole.

À l'horizon 2030 : la perspective d'interdiction des voitures classées **Crit'Air 2** (diesel à partir de 2011, essence d'avant 2011) est envisagée en anticipation des échéances annoncées à l'échelle européenne (l'Europe envisageant l'interdiction de la vente des véhicules essence, diesel et hybride en 2035).

Pensez à commander votre vignette Crit'Air soit en ligne : www.certificat-air.gouv.fr ou soit par courrier en téléchargeant au préalable le **certificat qualité de l'air** sur le site www.certificat-air.gouv.fr et le renvoyer rempli à l'adresse suivante : Service de délivrance des certificats qualité de l'air - BP 50637 - 59506 Douai cedex.

Cette vignette est obligatoire pour tout véhicule motorisé (voiture, utilitaire, camion, scooter... circulant dans la ZFE.



CIVILITE ET ENVIRONNEMENT



Avec un peu de bonne volonté et de civisme, il est très facile de respecter la tranquillité et le droit d'autrui et maintenir ainsi une bonne entente entre tous.



Vous savez ce que sont les feux de végétaux et les écobuages ? C'est quand on brûle des déchets verts ou des résidus de culture pour les éliminer. Mais c'est très mauvais pour la qualité de l'air et la santé des gens. C'est pourquoi c'est interdit dans la zone du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Grenoble, où il y a déjà trop de pollution. Seuls les agriculteurs et les forestiers peuvent demander une dérogation spéciale, mais ils doivent respecter des conditions strictes. Alors, si vous avez des déchets verts à vous débarrasser, ne les brûlez pas, compostez les ou apportez les à la déchetterie !

Le brûlage de déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende jusqu'à 450 €. (Source : service public.fr)

Le soleil brille et les fleurs éclosent, le printemps est bien là et bientôt l'été. C'est le moment idéal pour sortir de la maison et se détendre dans le jardin. Rien de tel qu'un apéritif entre amis pour célébrer la belle saison et se faire plaisir, la lecture d'un bon livre. ou simplement une petite sieste en plein air.

Aussi il est dommage de voir ces moments de détente parfois gâchés par le bruit d'une tronçonneuse, d'une tondeuse ou de tout autre engin à moteur thermique bruyant et cela à des heures hors de la réglementation en vigueur.

Nous vous demandons à tous, de respecter ces horaires où sont permis, bricolage, jardinage ou autre

Du lundi au vendredi : **8h00 / 12h00 et 14h00 / 19h00**

Les samedis : **9h00 / 12h00 et 15h00 / 18h30**

Les dimanches et jours fériés : **10h00 / 12h00**



Malgré les mesures prises par la municipalité pour réduire la vitesse des véhicules à 30km/h de l'entrée du village et ce jusqu'au Grand Chatelard, nous observons toujours une vitesse élevée, ou du moins mal appropriée, sur les zones dangereuses de la route de Montaud, particulièrement sur le haut du village.



Arrêtez de mettre des objets encombrants dans les bacs à ordures ménagères non adaptés à la réglementation. Ceci n'est pas respectueux pour ceux qui font le tri et qui n'ont plus de place pour leurs sacs. Si vous avez des choses volumineuses à jeter, rendez-vous plus tôt à la déchetterie

de Sassenage (que visiblement certains ne connaissent pas encore) pour y déposer tous vos objets volumineux.



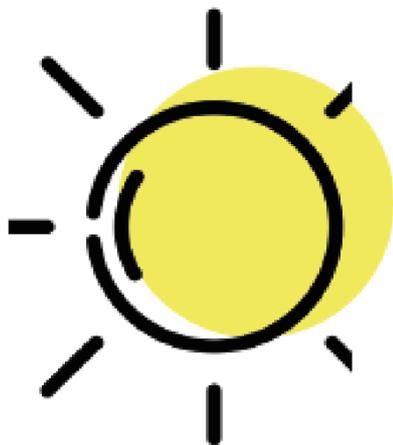
GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE

POUR
GARDER
SON LOGEMENT
FRAIS
EN ÉTÉ

LES CHALLENGES

MÉTROÉNERGIES

- 4 missions en ligne, sur 4 semaines
- Des conseils et des astuces sur le confort d'été dans son logement
- Un kit d'économie d'énergies offert !



Participez au challenge

CONFORT D'ÉTÉ

Du 5 juin au 2 juillet 2023

Inscription gratuite, en ligne

www.grenoblealpesmetropole.fr/179



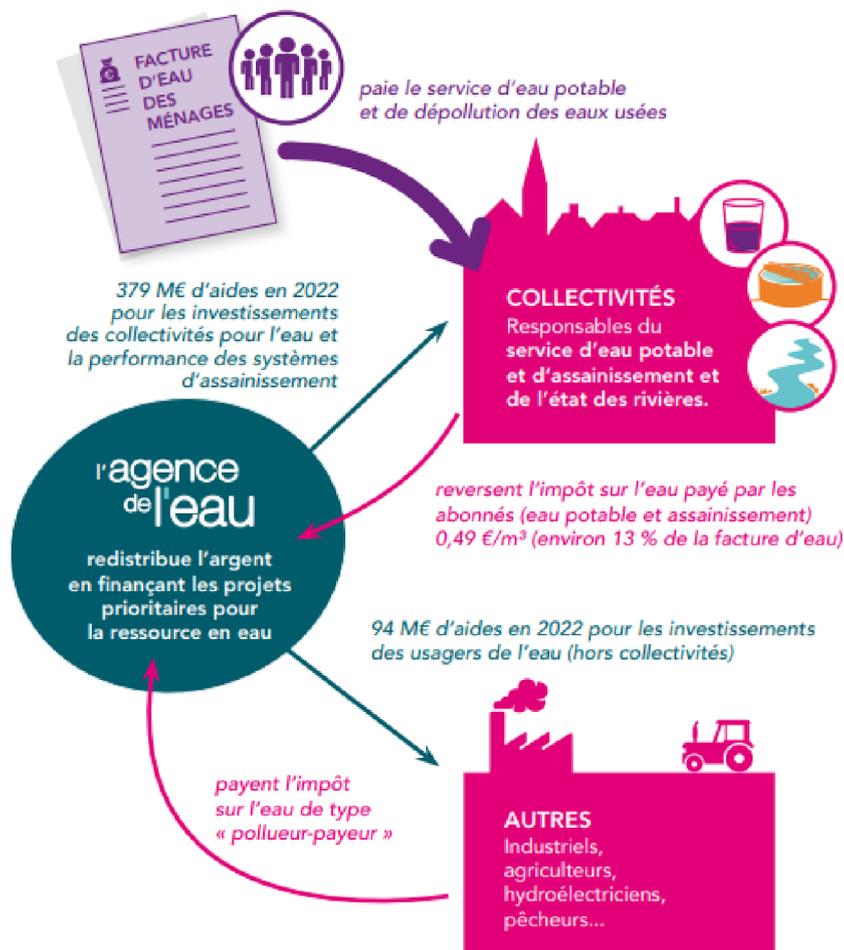
Financé par



L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières.

Ainsi, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,87 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **13 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

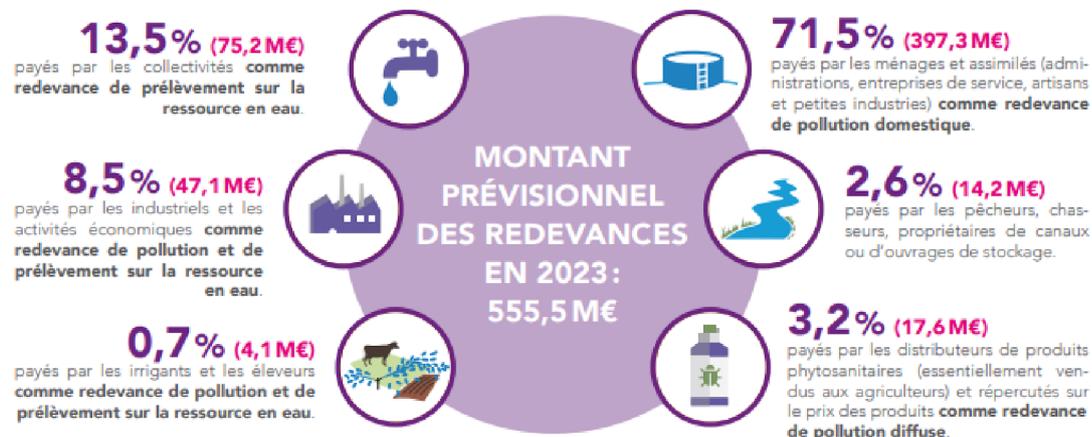
L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021

2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU



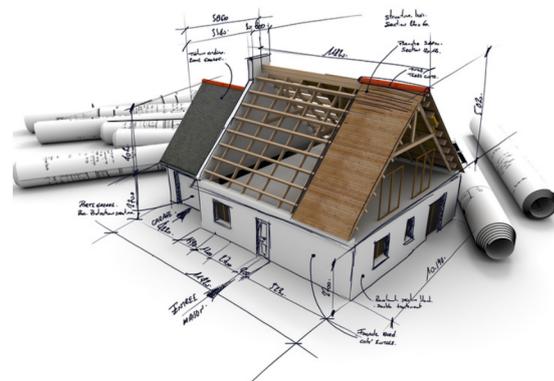
Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

ARCHITECTE CONSEIL



Notre Architecte Conseil, Madame Murielle CLAIR assure une permanence en Mairie tous les 1er vendredis du mois de 13h30 et 17h00.

Vous avez besoin d'une assistance pour votre projet de construction ou de rénovation, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec elle. A votre écoute, elle saura vous apporter des conseils propres à favoriser la qualité architecturale, paysagère et environnementale et la bonne insertion dans le site de votre projet avant sa réalisation. Elle vous aidera également à respecter les règles d'urbanisme et à optimiser les performances énergétiques de votre bâtiment. Cela peut aussi vous permettre d'éviter des refus ou des demandes de compléments d'informations, et ainsi de gagner du temps dans le traitement de votre permis.



✓ *Service gratuit, la Commune prenant en charge la permanence de l'architecte.*



Pour les prises de rendez-vous, contacter la Mairie :
Par mail : urbanisme@veurey.fr
Par téléphone : 04 76 85 16 80

Rappel : Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme de façon dématérialisée, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit, le guichet numérique des autorisations d'urbanisme accessible depuis le lien :
<https://depotdau.lametro.fr/gnau/#/>



**LES ARCHITECTES DES BATIMENTS
DE FRANCE (ABF)**

QUI SONT' ILS?

Les architectes des bâtiments de France sont diplômés titulaires du concours de la fonction publique " d'architecte et urbaniste de l'État ", affectés dans un service départemental (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) au sein du ministère de la Culture. Ils ont pour mission de protéger et de valoriser le patrimoine architectural et paysager de la France. Ils interviennent sur les projets de construction, de rénovation ou de restauration qui concernent les monuments historiques, les sites classés ou inscrits, ou les secteurs sauvegardés. Ils conseillent les maîtres d'ouvrage, les collectivités territoriales et les particuliers sur les choix architecturaux, techniques et esthétiques les plus adaptés au contexte et aux enjeux du territoire. Ils veillent au respect des règles d'urbanisme et des principes de développement durable. Ils contribuent ainsi à la préservation et à l'embellissement du cadre de vie des Français.



C'était un super spectacle. Devant un parterre de parents particulièrement émus, les enfants nous ont offert un spectacle haut en couleur, nous nous sommes laissés aller pendant presque deux heures au rythme des chansons. Que du bonheur, de la fraîcheur, de la qualité notamment pour les chansons en anglais...et beaucoup de poésie avec de beaux messages.

Un magnifique projet imaginé par les équipes enseignantes et Freddy Zuchet financé par le Sou des écoles. Un grand merci aux agents municipaux qui ont œuvré pour que la scène et la technique soit prête pour le show.

PS: L'avenir de la chorale est assuré.....





Amicale
Don de Sang Bénévole
Noyarey et Veurey-Voroize

L'Assemblée Générale s'est tenue dans la salle du conseil municipal de Veurey, le 30 mars dernier.

Après le mot d'accueil de la présidente Mme Muriel Bernard-Guelle, la réunion a commencé par une présentation des chiffres de la collecte par Mr Christian Faudemay, suivi du rapport moral de la présidente et du bilan financier présenté par le trésorier, Mr Michel Gaude. Après approbation des comptes, la parole a ensuite été donnée aux représentants de l'EFS, de la fédération et aux élus.



Les intervenants



L'EFS (Etablissement Français du Sang) rappelle régulièrement les besoins quotidiens en sang pour les malades, 10 000 dons quotidiens sont nécessaires et permettent de soigner 1 million de malades. Le réseau de collecte présent sur tout le territoire au travers des associations, contribue à maintenir ce lien de solidarité unique entre les donneurs et les receveurs.

Ensuite, une cérémonie de récompense spéciale s'est déroulée en présence d'un public venu nombreux pour l'occasion. En effet, cette année, le bureau avait invité les donneurs ayant atteint les 100 dons ainsi que tous les anciens présidents qui se sont succédés depuis les 51 ans d'existence de l'association. Presque tous avaient répondu présent et ont été récompensé pour leur engagement en tant que donneur et/ou bénévole qui ont donné de leur temps pour assurer année après année l'organisation des 5 collectes qui se déroulent dans les 2 communes.



Mr Moyroud le premier président

La réunion s'est terminée autour du pot de l'amitié et fut l'occasion d'évoquer des souvenirs de la vie de cette association depuis la constitution du premier bureau jusqu'à aujourd'hui.



Prochaine collecte le 27 juin à Noyarey de 16h à 19h30, afin de faciliter la collecte, merci de prendre rendez-vous sur : dondusang.efs.sante.fr

Commémorations



30 avril à Fontaine anniversaire de la libération des camps de concentration



08 mai à Veurey célébration du jour où la Seconde Guerre mondiale a pris fin en Europe,





29 avril : Journée pêche pour les enfants organisée par l'AAPPMA la "Truite du Ruisset"



VEUREY VOROIZE
JUDO

HYOSHI SPORTS

Suite à leur qualification au championnat départemental, **Bertille et Inès**, respectivement 3ème et 5ème dans leur catégorie, étaient conviées au championnat Interdépartemental Benjamin & Benjamine de judo qui s'est déroulé le Dimanche 7 Mai, à St Julien en Genevois.

Cette nouvelle compétition a marqué une nouvelle progression pour nos jeunes judokates. En effet, après de bons combats elles se sont hissées, chacune dans leur catégorie, sur le podium.



Bertille monte sur la 2ème deuxième marche ...

Bravo!
à toutes les 2 !



...et Inès sur la 3ème marche.

Elles accèdent donc logiquement au niveau Régional pour la compétition du 28 Mai, il faut souligner que cela représente le plus haut niveau en catégorie Benjamin & Benjamine.



Nous avons obtenu le label "QUALITE SPORT SANTE" pour notre engagement à valoriser notre club au sein de la fédération. Nous employons des animateurs bien formés pour répondre au plus juste à vos attentes et vos compétences.



(Photos non contractuelles)



Cette année nous avons mis en place une séance de « marche active » qui se déroule sur le stade de sport, en extérieur. Cette activité s'adresse à tous, pour tous les niveaux quel que soit son âge, chacun à son rythme, sans compétition.

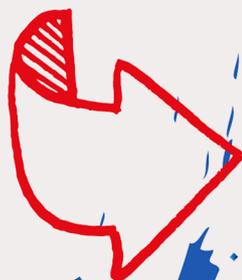
Bien entendu, vous pouvez aussi essayer les cours de gym, de pilâtes, de stretching-bien-être à la salle des fêtes ou parfois dans le parc de la mairie par beau temps pour la gym.



Rejoignez-nous pour un essai, il ne reste plus que quelques semaines. Fin des cours le 30 juin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN		marche active 12h (Chantal)		gym 9h (Delphine)	gym 8h45 (Chantal)
APRES-MIDI			gym pour tous 17h (Chantal)	pilâtes 17h15 (Chantal)	
SOIREE	gym 18h30 (Marjorie)		pilâtes 18h15 (Chantal)		
SOIREE	gym bien-être 19h30 (Marjorie)				

VENREDI
14
JUILLET



Au stade

A partir de 14h00

CONCOURS DE BOULES :

Inscriptions sur place

A partir de 19h00

RESTAURATION RAPIDE

22h45

FEUX D'ARTIFICE

BAL POPULAIRE

Animé par un DJ

buvette
à partir de 14h

&

ambiance
musicale
non-stop

KERMESSE



VENDREDI 23 JUIN

**PARC DE LA MAIRIE
A PARTIR DE 16H30**

**NOMBREUX JEUX
STAND MAQUILLAGE**

**BUVETTE ET GRILLADES
TIRAGE DE LA TOMBOLA A 20H**

DU SOU DES ÉCOLES

M
E
D
I
A
T
H
È
Q
U
E

LE " CLUB ROBOTS "

est un ensemble de robots éducatifs et autres matériels destiné à faire découvrir la programmation et la robotique de façon ludique et abordable pour chacun.

Il s'adresse à tous les publics, dès le plus jeune âge.

Venez découvrir les robots Ozobot Evo, Cubetto, Cubelets..., les programmer, les tester...

le samedi de 10h30 à 11h30 en juin (10, 17 et 24), juillet (1er et 8) et août (19 et 26), à la médiathèque.

Gratuit, sur inscription.



La ludothèque de Sassenage se déplace dans sa version mobile et sera au parc de la mairie le 17 juillet de 9h20 à 11h00

Un moment idéal en famille ou entre amis, pour découvrir de nouveaux jeux ou redécouvrir des classiques

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un adulte.



COMMUNIQUE COMMUN

Lors du dernier conseil municipal a été décidé d'un commun accord entre la majorité et l'opposition, de suspendre la publication de la rubrique "expression politique" du bulletin municipal.

Cette décision a été motivée par un constat unanime des deux groupes, le fait de ne pas forcément avoir toujours matière ou élément précis sur lequel s'exprimer. Il faut trouver l'inspiration, se renouveler, ne pas répéter les mêmes idées et puis Veurey est une petite commune et les sujets ne sont pas légion. Puis peut-être aussi par certaines convergences de vues ou d'idées, fait que...

Cependant suspendre ne veut pas dire supprimer, la rubrique réapparaîtra sous un autre nom, au grés de l'actualité et du libre arbitre de chacun à vouloir communiquer.

Ainsi et conformément à la loi, le groupe d'opposition garde son droit d'expression, et lorsqu'il le désirera, pourra exprimer ses idées et opinions.

TRI & DÉCHETS

- **Numéro vert**

Collecte, conseils de tri, achat de bac...
Appel et service gratuits du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Tél. 0 800 500 027
www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets

EAU

- **L'eau potable**

www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable
Tél. de 8h à 12h et 13h à 16h30
au 04 76 86 20 70

- **Les eaux usées**

www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees
Tél. 04 76 59 58 17

VOIRIE

- **Problème sur l'espace public**

Nids de poule, mobiliers cassés, feux tricolores défectueux... contactez-nous :
Tél. 0 800 500 027
www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie

ENERGIE

- **Réduire sa facture**

Suivre vos conso d'énergie au quotidien, connaître les astuces pour les réduire.
www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie

MOBILITÉ

- **Agences M**

Conseils, vente de tickets bus et tram, horaires, abonnements...
51 av. Alsace-Lorraine, Grand'Place,
15 bld. Joseph-Vallier (Grenoble)

- **Relais TAG du Campus**

Horaires, trafic, abonnements et recharge
442 av. de la Bibliothèque, St.M-d'Hères
www.mobilites-m.fr

- **Agences M Vélo +**

Location de vélos courte ou longue durée
2 agences : parvis gare (Grenoble), campus (Saint Martin-d'Hères), et autres agences mobiles dans communes.
www.veloplus-m.fr
accueil@metrovelo.fr
09 74 77 73 80

- **Citiz**

Location de voitures en libre-service
téléchargez l'appli Citiz.
www.alpes-loire.citiz.coop
alpes-loire@citiz.fr
04 76 24 57 25





Espace santé
2 allée de la Poste

Médecins généralistes

Consultations sur RDV tous les jours
et samedi matin si urgences.

RDV au 04 76 53 95 29

Dr LANCON Marie :

consultations tous les jours sauf le jeudi

Dr PARMENTIER Christophe :

consultations tous les jours sauf le mardi

Dr PAUTHIER Laurent :

consultations tous les jours sauf le mercredi

Cabinet d'infirmières diplômées d'état

ZUANON Bénédicte : 06 01 45 69 54

LAVERRIERE Laurence : 06 14 01 45 80

DACMINE Nadia : 06 70 46 60 18

Pédicure - Podologue

BARON Harmony

Ouvert tous les jours et sur RDV.

Visite à domicile possible.

RDV au : 04 76 43 88 09 ou 06 07 67 86 57

Orthophoniste

SONZOGNI Anaïs

uniquement sur rdv au : 07 69 67 85 22.

les lundis, mercredis et vendredis,

Pas de domicile.

Psychologue clinicienne

DELEPELAIRE Marianne

Consultations sur rendez-vous au

07 83 38 10 01

Diététicienne Nutritionniste

Diplômée d'Etat

GENON CATALOT Julie

Consultations sur rendez-vous au

07 88 27 24 67



Mairie
2 rue de la Gilbertière



- Lundi : 15h00 - 17h00
- Mardi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
- Mercredi : 13h30 - 17h00
- Jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
- Vendredi : 13h30 - 17h00
- Samedi : 8h00 - 12h00
- [Nous joindre](#)
- Tél : 04.76.85.16.80
- Mail : mairie@veurey.fr
- Web : www.veurey-voiroze.fr
- Facebook : [commune de veurey-voiroze](#)
- CCAS : ccasveureyvoiroze@orange.fr



Urgences

- Samu : 15 ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes
- Police - Gendarmerie : 17
- Gendarmerie de sassénage : 04.76.27.42.17
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112 (SAMU + Police + Pompier)
- Numéro d'aide aux victimes : 116 006
- SAMU Social : 115
- Centre anti-poison : 04.72.11.69.11
- Enfants disparus : 116 000
- Enfance maltraitée : 119
- SOS Femme Violence Conjugale : 3919
- Alerte attentat - enlèvement : 197



Pharmacie de secteur

Pharmacie Polossat, 87 rue du Maupas à Noyarey.

Tél : 04.76.53.91.15

Pharmacies de garde affichage sur la vitrine de l'officine ou au 3915.



- Lundi : 10h00 - 13h00 / 16h00 - 19h30
- Mardi au vendredi 7h30 - 13h00 / 16h00-19h30
- Samedi : 7h30 - 13h00 / fermé après-midi
- Dimanche : fermé



Le Relais de Poste Commerçant (RPC) fonctionne tous les jours de la semaine, aux horaires d'ouverture du magasin jusqu'à 10h45 le matin et de 16h00 à 19h30 A.M



MÉDIATHÈQUE
DE VEUREY

Horaires médiathèque:

- lundi / mardi : 16h30-18h
- mercredi : 13h-18h30
(heure du conte : 17h à 17h45)
- samedi : 10h30-12h